Image not found or type unknown

Héritage en indivision d'une maison de famille.

Par **piapia**, le **21/08/2015** à **19:45**

Bonjour,
Nous venons d'hériter, mes deux oncles, ma soeur et moi (notre père est décédé) de la maison de notre grand-mère (mère de nos oncles) en indivision. L'un des oncles habite sur place et s'est occupé de remettre en état la maison (nous partagions tous les frais) sans vraiment nous demander notre accord sur la déco...afin de la louer en loc saisonnière. Tout allait plutôt bien jusqu'à ce nos deux oncles ouvrent un compte dans notre dos à leur deux noms alors que nous demandions un compte en indiv. et qu'ils nous demandent de verser sur ce compte une provision sur charge pour deux ans, soit : 1600 euros (soit la moitié de la somme dont nous héritons de notre grand-mère et qu'ils nous disent ne pas être à nous). Nous avons refusé puisque les charges pour 2016 ne dépasseront pas 4500 euros et que nous n'avions aucun droit sur le compte ouvert. Résultat ils nous interdisent l'accès total à la maison pour une ou deux nuits malgré notre volonté d'en payer les charges (j'ai déjà versé 300 euros...pour participer aux charges de cette fin d'année). Ma question : nos oncles 1/3 chacun, ma soeur et moi 1/3 à nous eux, ont-ils le droit de nous refuser tout accès à cette propriété. Que pouvons-nous faire ? Est-il nécessaire de passer directement pas le TGI ? Nous n'avons aucun moyen de vérifier si eux y vont par exemple...C'est si triste.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés